

Marques Postales Allemandes de la Guerre Franco - Prussienne 1870-1871.

(Suite) (1)

Etude par Henry Bauër, Strasbourg.

Les troupes d'élite du Roi de Prusse, le fameux «Garde Corps», avaient des cachets spécialement affectés aux Régiments et Services divers de cette partie de l'Armée.

Nous avons d'abord à signaler le cachet :

K(önigliches) PR(eussisches) Feld Post-Amt
«Garde Corps»

sur une carte postale militaire du 26 septembre envoyée à Insterburg par un officier payeur cantonnée aux environs de Paris assiégé.

Ensuite une lettre contenant 75 Thaler envoyée par un adjudant à son banquier *en pleine guerre*!! (il devait être riche). Ce pli porte le cachet de la Réserve du «Garde Corps», en voici le libellé :

K(önigliche PR(eussische) Feld-Post Exp(edition)
D(er) Reserve.

et au milieu du cachet rond

GARDE
CORPS

Le «Garde Corps» avait pour sa troupe des Territoriaux des cachets spéciaux dont le suivant avec le mot

Division avec 2 S au lieu d'un seul.

Nous avons une lettre avec le cachet

Feld-Post Exped(ition)
Garde Landwehr
Division.

qui se trouvait le 14 février 1871 à Rueil.

Un autre cachet du «Garde Corps» très rare, c'est celui qui est apposé sur une lettre :

Feld Post D(er) Comb(inierten) Garde
Inf(anterie) Div(ision)

Enfin la division en activité présente le cachet affecté à la Division d'Infanterie du «Garde Corps» comme suit.

Une Feldpost-Correspondenzkarte du 16 août 1870, cantonnement Rambouillet, porte le cachet :

K. PR. Feldpost Exp.

II Garde Inf. Div(ision), date au milieu du cachet rond

Last not least. Le seul régiment Prussien qui avait sa propre carte postale était le Régiment de la Garde du Corps de la Reine, soit le 4^{ème} Garde-Grenadier-Regiment Königin.

La carte photographiée ci-bas est rare ; elle porte le cachet en bleu ci-haut de la II Grd. Inf. Division (voir Photo n° 21).

Après les cachets des 3 armées, il y eut ceux des Corps d'Armée. La lettre ci-contre émane du 1^{er} Corps d'Armée, (il y en avait 14 de mobilisés qui chacun avait son cachet à peu près identique).

Voici le libellé :

K. PR. Feld Post-Amt
1.
Armee Corps.

Ce cachet sur timbre d'occupation est rarissime.



Photo N° 22

L'avant-garde des Corps d'Armée se servait d'un cachet réservé uniquement à ses Régiments.

La Feldpost-Correspondenzkarte que nous avons, émane du 5^e Corps d'armée (avant-garde) et se présente comme suit :

K. PR. Feld-Post-Exp. Avant Garde

et au milieu du cachet rond :

5.
Armee Cps.

La Réserve de ces Corps d'Armée utilisait un autre cachet. Notre lettre envoyée à Berlin porte la marque postale :

K. PR. Feld-Post d(er) Reserve
1.
Armee-Cps

Le onzième Corps d'armée (Réserve) possédait un cachet spécial qui lui était personnel, très rare :

FELD-P(ost) EXPED(ition)
RES(erve) XI-A(rmee) C(orps)

A présent nous arrivons aux cachets des divisions, qui vont jusqu'à la 25^e y compris la Hessoise.

Notre Feldpost-Correspondenzkarte, nous montre cette marque Postale de franchise militaire :

K. PR. Feld-Post-Exped.
1.
Inf. Div.

Feldpost-Correspondenzkarte.

4. Garde-Grenadier-Regiment Königin.



Photo N° 21

(1) Voir Echangiste Universel du 1^{er} février (p. 85).

Et la lettre (Feldpost Brief) ci-bas, nous donne la marque postale de la 25e Division du Grand Duché de Hesse, incorporée dans l'armée allemande :

Feldpost D(er) GrossH(erzoglichen) Hessischen
25.
Division
(Voir Photo 28).



Photo N° 28

Après la marque postale de la Division en activité, nous voyons apparaître celle de la Réserve des Divisions. Notre lettre émane de la 4e. Division (Réserve). Son libellé est le suivant :

Feld-Post-Exped.
4.
Reserve Division

La territoriale de la Division, elle aussi usait de son cachet spécial que nous possédons sur une Feldpost-Correspondenzkarte qui porte le cachet :

Feld-Post-Exped.
2.
Landwehr
Division

Nous ne possédons pas de marques postales des Brigades, ou des cachets de Divisions de Cavalerie etc., supposons donc que ces troupes utilisaient ceux des divisions sans dénomination spéciale.

Comme cachets particuliers, très rares, nous citerons celui de l'Armée d'occupation qui dit :

Feldpostamt
Der
Occupations
Armee

Egalement très intéressante la marque postale du gouvernement général militaire en Alsace ainsi libellé :

K. PR. Feld-Post-Exped.
Z(ur) Disp(osition)
d(es) Gen(eral) Gouv(ernement)
im Elsass.

Les troupes Wurtembergeoises marchaient sous la conduite de leur Roi et avaient une direction autonome cependant en liaison et sous le haut commandement de la Prusse c. à d. du Généralissime *v. Moltke* et au point de vue politique c'est Bismark qui commandait en maître et qui créa par la suite l'Empire allemand.

Durant la guerre franco-allemande le contingent militaire Wurtembergeois contribua avec celui de la Bavière et du Grand Duché de Bade etc. puissamment à la victoire des allemands.

Voici quelques pièces intéressantes postales des armées Wurtembergeoises et Badoises à noter :

D'abord nous avons le Bureau Général de la Poste militaire Wurtembergeoise sur une

Enveloppe avec inscription typographique «Feldpost-Sache
von der K. Württemb. Felddivision»

enveloppes distribuées gratuitement aux soldats sur le front, portant le cachet :

Kön(igliches) Württ(embergisches)
Feldpostamt-

(Voir Photo N° 33).

Feldpost-Sache

K. württemb. Felddivision.



G. M... ..

Photo N° 33

Ce même cachet sur une carte postale militaire avec toutes les instructions pour remplir utilement la carte et faciliter ainsi aux soldats leurs correspondances avec la patrie.

Ensuite il existe une marque postale de la III Brigade Wurtembergeoise sur Feldpost-Correspondenzkarte allemande :

K. W. Feld Post
III Brigade (au milieu du cachet rond la date)

Une autre enveloppe imprimée par le service des postes militaires est destinée aux civils écrivant aux soldats sur le front ; ceux-ci n'ont qu'à remplir consciencieusement les places laissées ouvertes pour que la missive atteigne sûrement le destinataire impatient de bonnes nouvelles de chez lui.

(à suivre)

Reproduction du texte et des clichés
interdite sans l'autorisation expresse
de l'auteur.

* * *

(Faute de place, nous ne pouvons reproduire dans le texte les nombreux clichés de cet article et n'avons choisi que quelques-uns essentiels).

Première Grande Bourse Philatélique de Paris du 10 Mars au 25 Mars



Imprimerie Philatélique
Louis Schneider, Bischwiller (Bas-Rhin)

Membre de la Société Internationale des Négociants en T. P. à Paris.

Spécialité : Prix Courants philatéliques, Catalogues illustrés, Périodiques, Circulaires etc.

Le matériel le plus moderne

6 machines à composer et à fondre.

Livraison rapide
à des prix spéciaux!

Devis sur demande
sans engagement.

Marques Postales, Timbres-Poste d'Allemagne et d'Autriche

Période d'Occupation Interalliée

par G. CASTEL

Cette série est très recherchée en Allemagne où elle est considérée comme la meilleure, sans atteindre toutefois les plus hauts prix. En effet les séries de la zone russe, qui parviennent difficilement dans les autres zones et comportent dans certains cas de très petits tirages, se vendent beaucoup plus cher. Mais leur nombre est trop grand pour espérer un élan des collectionneurs vers elles et une cotation officielle de toutes. Et pour les séries surchargées, celles précisément qui coûtent les sommes les plus fabuleuses, les négociants allemands ne sont pas toujours sûrs de leur caractère officiel et partant de leur authenticité ! Nous concluons donc en disant qu'à valeur modeste la série de zone française reste la meilleure des séries d'occupation de l'Allemagne.

Variétés : Les planches s'impriment en deux fois. Dans le milieu des dites feuilles il est possible d'observer un décalage appréciable qui satisfait peut-être les amateurs de variétés, car dans certains écus, type F5 notamment, naît une bande blanche supplémentaire. Les papiers employés diffèrent aussi avec les époques. Dans le même type (F5) nous relevons deux papiers, l'un opaque à gomme blanche : tirage de 1945, l'autre transparent à gomme jaune, tirage de 1946. Sur les trois valeurs grands formats une impression défectueuse provoque de temps à autre une grille de même couleur que le timbre et qui masque partiellement la figure. Le peu de timbres que nous avons vu, en raison des difficultés d'importation, ne nous permet pas de donner des précisions sur ces anomalies. D'autres variétés, moindres : chiffres, lettres cassés sont aussi à noter, mais ce détail serait trop fastidieux et peu utile.

TABLEAU DES COINS DATES

1 Pf. tirage total 10.437.000	26.12.1945 27.12.1945 28.12.1945	10 Pf. tirage total 1.137.000	26.11.1945 24.11.1946	24 Pf. tirage total 24.427.000	27.12.1945
2 Pf. tirage total 22.227.000	18.12.1945 19.12.1945 17.1.1946 21.1.1946 22.1.1946	12 Pf. tirage total 59.627.000	14.12.1945 15.12.1945 63.1.1946 7.1.1946 9.1.1946	30 Pf. tirage total 9.567.000	29.1.1946 26.1.1946 30.1.1946
5 Pf. tirage total 31.127.000	20.12.1945 18.1.1946 21.1.1946	15 Pf. tirage total 11.657.000	17.12.1945 14.12.1945 27.2.1945	1 Mark tirage total 1.044.325	3.12.1945 4.12.1946 5.12.1946
8 Pf. tirage total 10.507.000	20.12.1945 21.12.1945 25.2.1946	20 Pf. tirage total 15.987.000	24.1.1946 25.1.1946 4.3.1946	2 Marks tirage total 1.032.000	coins 1946
				5 Marks tirage total 1.015.200	coins 1946

Coins datés : Nous avons noté une liste de coins datés, chaque feuille ayant son coin daté. Nous soulignerons que, cette liste, donnée à titre de renseignements ne saurait être tenue comme limitative. Nous avons inscrit impartialement toutes les dates qui nous furent présentées. Mais en considérant les dates extrêmes annoncées le barème de rareté dressé plus haut se trouve grandement confirmé.

A noter. — Les collectionneurs allemands se désintéressent complètement des coins datés pour reporter leur attention sur les deux timbres encadrant la bande blanche, médiane de la feuille. Ceci explique, en particulier, pourquoi certaines valeurs figurent dans cette liste sans date 1945. Les séries complètes en coins

datés seront très rares et leur coefficient par rapport à la série unitaire devra être plus élevé que celui de 5 ordinairement appliqué aux coins datés des timbres français.

Séries commémoratives : Dès que les relations postales repriront normalement, seuls furent autorisés soit les marques postales, soit les timbres de la zone française. Cette remarque est valable pour la zone anglo-américaine. Seule l'administration russe permit les surcharges en abondance. Toutefois les éditeurs de catalogues américains et anglais ont pris la décision de ne les pas coter. Souhaitons que les éditeurs français se rangent à cette sage mesure.

Au moment de la conquête du territoire les chefs d'armée ou de groupes d'armées avaient pleins pouvoirs en vertu de leurs droits de conquérants. Certains saisirent ainsi l'occasion de faire paraître une série commémorative de l'entrée des troupes françaises dans telle ou telle ville. Nous avons connu deux séries émises sous l'autorité d'un officier français lors de l'entrée des



combattants dans les villes de Ravensburg et de Sigmaringen. Cette surcharge est la même pour les deux villes ; seul le nom de la localité diffère : clichés F. 9 et F. 10. Elle fut apposée sur les valeurs Hitler de la série en cours. Ces valeurs sont les 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12 pfennigs, typographiés, et les 15, 16, 20, 24, 25, 30, 40, 42, 50, 60, 80 pfennigs et les 1, 2, 3 marks gravés. La série complète comprend donc vingt-deux valeurs. Toutefois les informations recueillies disent qu'il n'y aurait que cinquante pièces du 1 mark et quatre ou cinq pièces des deux et trois marks. Ce qui paraît vraisemblable vu que les petits bureaux n'étaient pas approvisionnés en fortes valeurs, abondamment. Dans la ville de Meesburg ce fut simplement le cachet à date de la poste qui servit pour l'émission d'une série commémorative de la prise de la ville. Les dates en sont 29-4-45 (prise de la ville) et 8-4-45 (capitulation de l'Allemagne). La série complète ne comprend que dix-neuf valeurs. Nous avons eu des échos de cette oblitération mais nous devons les détails à l'obligeance du C. I. P. de Paris.

Soalgau. — Il nous a été signalé une autre série obtenue par surcharge V sur des valeurs Hitler. Cette surcharge fut ordonnée par le gouvernement militaire de Soalgau (Wurtemberg) et exécuté sur des presses locales.

Les valeurs surchargées sont : 3, 5, 6, 8, 12 (typo), 15, 20, 25, 30, 40, 42, 50 et 6, 12 des timbres de service de 1938/42.

Il existe en tête-bêche de la surcharge par cent timbres. (A voir sur le 62°.)

Marques Postales, Timbres-Poste d'Allemagne et d'Autriche

Période d'Occupation Interalliée

par G. CASTEL

ZONE FRANÇAISE

Un nouveau tirage de tous les timbres zone française a été fait sauf pour les 10 pf., 1, 2, 5 mark. Ce sera le dernier, chacune des provinces occupées de notre zone aura maintenant sa série particulière, celle de la Sarre serait déjà parue.

CARTES POSTALES

Documentation réduite : Sur ce chapitre, faute de renseignements probants, nous nous intéresserons uniquement à la zone française d'occupation.

Circulation des cartes postales : Elles furent les premières à permettre l'échange des nouvelles. C'est donc sur elles que se portèrent tout d'abord l'attention des autorités postales.

Différents types connus : L'ancien type est celui représentant le 6 pf violet, effigie de Hitler. Il fut immédiatement interdit lors de la reprise postale. Une surcharge grossière, violette, de même couleur que le timbre, intervint en premier lieu. Puis apparut une surcharge réalisée industriellement et qui imprimait en même temps le nouveau type de timbre pour cartes-postales : cliché C. P. 1, imprimerie Herder à Freiburg. Cette firme sortit un des deux types définitifs portant le type des timbres pour cartes du cliché C. P. 2, l'autre étant l'œuvre d'une compagnie d'impression de Constance :



Emission interalliée pour Berlin : Pour la carte postale qui a cours à Berlin l'affranchissement n'est que de cinq pfennigs. Le timbre représenté fait partie de la série Stadt Berlin que nous décrivons plus loin. Ces cartes vendues exclusivement dans Berlin peuvent néanmoins voyager dans toute l'Allemagne.

CHAPITRE II

LES MARQUES POSTALES

Allemagne et Autriche
Toutes Zones

Première Partie : CLASSIFICATION

Marque Postale. — Nous ne reprendrons pas ici toutes les explications que fournissent les ouvrages spécialisés. Là n'est pas notre but. Nous rappellerons simplement qu'il faut entendre par « Marque Postale » la reproduction, après humidification par encre grasse ou non, d'un cachet à main, en caoutchouc ou en bois. Cette

marque postale, apposée sur les enveloppes de correspondance sert à reconnaître le paiement de la taxe.

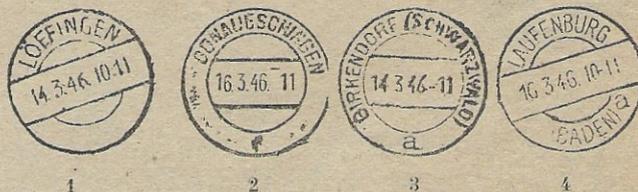
Généralités. — Certains négociants se sont spécialisés dans cette branche très intéressante qu'est la marcophilie (collection des marques postales). Elles sont en effet très rares. Celles qui nous intéressent se sont sans doute plus aisées à collectionner, vu que le monde philatélique est né et, partant, les recherchera. Mais il ne faut pas considérer leur nombre comme incalculable pour plusieurs raisons. Elles apparaissent dans une période encore agitée et beaucoup connurent le sort du vulgaire papier. Le courrier restreint en limite automatiquement le nombre. Et enfin l'émission de timbres-poste dans toutes les zones les supprime de façon définitive.

Différents cachets figurants sur une lettre des zones interalliées. — Convenons de désigner par le mot cachet les tampons à main reproduits sur le courrier. Nous éviterons ainsi la confusion entre le timbre en caoutchouc, que nous appellerons cachet, et le timbre papier plus connu sous la dénomination de timbre-poste.

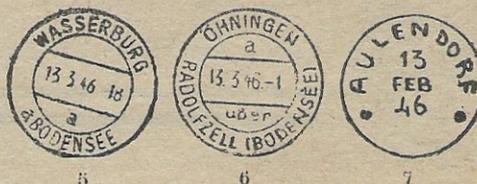
Classement de ces différents cachets. — Sur une lettre sans timbres-poste deux sortes de cachets se distinguent : ceux qui découlent de l'acquiescement de la taxe et ceux qui désignent le bureau de poste, ainsi que la date et l'heure d'émission. Nous les nommerons respectivement : cachets-taxe et cachets-poste.

Deuxième Partie : CACHETS-POSTE

Remarque. — Bien que celui-ci ne cadre pas complètement avec cette étude, nous lui consacrons une partie du Chapitre II. Nous devrions quand même en parler dans la partie du cachet-taxe, en raison de celui que nous qualifierons de « cachet-synthèse ». Les lignes suivantes apporteront des précisions sur cette troisième catégorie, née de l'union des deux premières.



Le cachet-poste ordinaire. — Se présente sous la forme de deux cercles concentriques, barrés transversalement de deux traits parallèles. Dans la partie supérieure du cercle : le nom de la ville ; dans la partie inférieure : celui de la province, ou un espace blanc. Dans leur bande transversale indication des jours et heures de la levée. A noter que dans certains cas la coupure médiane s'arrête au centre intérieur. Les clichés M. P. 1 et 2 montrent le cachet-poste avec le nom de la ville seul. Les clichés M. P. 30, 4 et 5 portent mention de la province. Le cliché M. P. 6 indique de plus le centre où se rattachent la localité d'émission. L'encre employée est en général l'encre commune à tous les bureaux de poste. Les oblitérations rouges sont très rares.



En répondant aux Annonceurs, citez « Havre Philatélique », vous serez mieux servis

ALLEMAGNE et AUTRICHE

Période d'Occupation Interalliée

par G. CASTEL

Autres formes du cachet-poste ordinaire. — Chaque ville ayant son cachet propre, il s'ensuit que le modèle décrit ci-dessus n'est pas adopté par tous les bureaux. Quelques exceptions se manifestent. Ainsi se rencontrent de curieux cachets, tels ceux de : Aulendorf, cliché M. P. 7 qui diffère totalement des autres. de Staufen, où les arcs de cercle intercalaires disparaissent sous des barres verticales et grasses, de Stuttgart et de Munchen, où le cercle intérieur est supprimé.

Cachet-poste spécial ou illustré. — Les villes présentant un intérêt touristique quelconque : site, monument historique, ville d'eau, etc., se servent d'un cachet publicitaire vantant les mérites du lieu. L'invitation au voyage vous est présentée par les cachets d'Eisenach (zone russe), d'Aschau, de Bad Krozingen, d'Hörschenschwand, de Salem, de Salgau, de Tiengen, cliché M. P. 8. Beaucoup plus grands que les autres, ils sont toujours reproduits par encre noire.

Cachet-poste continu. — Il est obtenu par des machines à oblitérer. Il n'est utilisé que par les bureaux dont le débit justifie un tel moyen d'estampillage. Citeux ceux de : Düsseldorf et de Konstanz.



8

12. Rp

Gebührbezahlt

10

Cachet-poste accidentel. — Nous avons relevé des cachets postaux d'une composition inconnue. En effet les timbres sont simplement annulés à l'aide d'un cachet en caoutchouc. Dans un seul cas le quantième est rajouté à l'aide d'un dateur. Nous ne pouvons donner plus amples renseignements à ce sujet. Nous communiquons sans commentaires.

Troisième Partie : CACHETS-TAXE

Les timbres manquèrent au moment de la reprise du trafic postal. Aussi fallut-il suppléer à cette carence. C'est ainsi que naquirent les cachets à main, preuves d'acquiescement de la taxe. Ce sont des cachets en caoutchouc mais leurs formes et les caractères qui les composent sont très divers. Il est possible d'affirmer que chaque ville a également un cachet-taxe de forme propre et différente des autres. Ils sont reproduits à l'aide d'encre dite « à tampon », de couleur noire, rouge ou violette, sans qu'aucune de ces nuances ne prédomine sur les autres. Les mentions utilisées sont 1) **unilingue** : texte Gebühr Bezahlt (traduire par port payé) ou Gebühren Verrechnet (traduire par taxe perçue) ; 2) **bilingues** : texte Gebühr Bezahlt - Port Payé ; 3) **français** : texte Taxe Perçue, accompagnées ou non de l'indication du coût de l'affranchissement. De ces textes découlent différents cachets que nous avons groupés, en conservant la division ci-dessus, dans plusieurs catégories malgré la multiplicité de leurs représentations.

Marques manuscrites. — Celles-ci feront l'objet d'un paragraphe à la cinquième partie du présent chapitre.

(à suivre.)

LES OBLITÉRATIONS SUR L'EMISSION DE 1849

Extrait du MEMORIAL PHILATELIQUE

(Tome VI)

par Gustave BERTRAND

Les dernières ventes publiques ont montré que l'on ne saurait attacher trop d'importance aux oblitérations, la valeur des vignettes étant en rapport étroit avec ces dernières.

Nous avons vu (page 7) ce qu'il fallait entendre par oblitération et comment, dès le début, il fut prescrit d'y procéder.

Du 1^{er} au 15 Janvier 1849. — On se servit donc du cachet à date, en service dans les bureaux. Ces cachets se présentent sous trois aspects différents :

I. — Grand Cachet. — Type de 1830, d'un diamètre de 27 à 32 mm. à un ou deux cercles, avec ou sans fleuron.

II. — Cachet Moyen. — Type de 1836, d'un diamètre de 25 mm. environ, rond à simple ou double cercle ou octogonal.

III. — Petit Cachet. — Type de fin 1838, d'un diamètre de 20 à 22 mm., à simple, double ou triple cercle. Il en existe de nombreux modèles. Les cachets entourés d'un pointillé sont ceux des bureaux de distribution, ils n'apparaissent avec nom et date qu'en 1853. Les chiffres entre parenthèses, situés dans le bas du cercle, indiquent le numéro du département, les lettres indiquent les bureaux de Paris. La valeur de tous ces cachets est variable, ils sont d'autant plus recherchés que la date portée se rapproche le plus du 1^{er} Janvier 1849, premier jour d'existence des timbres-poste.

IV. — Cachets de Fortune. — Quelques bureaux usèrent de cachets de fortune : Lille eut deux cachets grosses barres horizontales, formant un cercle ou un rectangle ; Troyes, une coix de Saint-André ; Autun, une autre croix de Saint-André, plus mince, à bouts supérieurs en forme de crochet ; les bureaux de Paris se servirent de lettres dans un cercle indiquant le bureau, parfois suivies de la lettre S (succursale), il y eut d'autres marques,

toutes très rares et très recherchées aujourd'hui. Les lettres connues des bureaux de Paris sont D. Q. K. GS. CS2. Le bureau J eut plusieurs marques spéciales, etc... Enfin d'autres bureaux utilisèrent les cachets en italiques sur une ou deux lignes, portant leur nom avec N° du département, dont ils se servait comme marque de départ.

V. — La Grille. — On éprouva, presque aussitôt, le besoin de distinguer l'oblitération du timbrage et l'on créa dans ce but une griffe en forme de grille qui fut apposée en noir, parfois en rouge ou en bleu. Cette oblitération fut en service du 12 Janvier 1849 au 1^{er} Janvier 1852. Après cette date, son usage est exceptionnel, on la trouve sur les correspondances du Corps Expéditionnaire d'Italie (Occupation de Rome). Un bureau de Paris s'en servit jusqu'en 1855, et celui de Bayonne jusqu'en 1862.

Cette grille est composé d'un losange « dont la grande diagonale mesure 27 mm. environ, et la petite 20,5 mm. L'ensemble est subdivisé en trente-six losanges par un double jeu de cinq lignes égales et parallèles aux côtés du losange ». (Dillemann).

Il existe une grille plus rare, aux angles arrondis mesurant 20 mm. sur 26,5 mm. qui en service dans quelques grandes villes, comme Paris, Rouen, Lyon... Une curieuse variété dite « grille à la herse » a été trouvée sur un timbre de 1849, le 25 c. bleu, avec oblitération de Saint-Junien, (Haute-Vienne), date « 2 novembre 1850 » : un point se trouve dans chaque losange, ce qui lui donne l'aspect d'une herse et lui a valu son nom.

On connaît encore la « grille de Châteauroux » qui mesure 29 mm. au lieu de 27 mm. et qui, au lieu des losanges habituels, présente des cercles plus ou moins réguliers, la « grille de Bretagne » qui est beaucoup plus petite que la grille normale et ne compte que 16 losanges au lieu de 36, enfin la « grille de Rome »...

(à suivre.)

ALLEMAGNE et AUTRICHE

Période d'Occupation Interalliée

par G. CASTEL

CACHETS UNILINGUES

Cachet Gebühr Bezahlt. — Sans indication supplémentaire : sous toutes ses formes celui-ci est le plus courant. Quatre états se rencontrent suivant la composition du cliché :

1) sur une ligne sans cadre, texte toujours en caractères latins, clichés M. P., A. B. C.

Gebühr bezahlt

Gebühr bezalt

Gebühr bez

A

B

C

2) sur deux lignes sans cadre, texte latin toujours, cliché M. P., D.

Gebühr
bezahlt

D

3) sur une ligne avec cadre :

a) caractères latins, clichés M. P., E. F.

Gebühr bezahlt

Gebühr bezahlt

Gebühr bezahlt

E

F

G

b) caractères gothiques, clichés M. P., G. H.

4) sur deux lignes avec cadre :

a) caractères latins clichés M. P., I. J.

Gebür bezahlt

Gebühr
bezahlt

H

J

b) caractères gothiques, clichés M. P., K. L.

Gebühr
bezahlt

Gebühr
bezahlt

Gebühr
bezahlt

K

M

L

Cas particuliers. — La ville de Wurzburg (zone U. S. A.) emploie Gebühr Bezahlt dans un cercle, cliché M. P., M. La ville d'Eisenbach (zone russe) souligne d'un trait gras la même mention, cliché M. P., N.

Gebühr bezahlt

N

LES OBLITÉRATIONS SUR L'EMISSION DE 1849

Extrait du MEMORIAL PHILATELIQUE

(Tome VI)

par Gustave BERTRAND

Période allant de Janvier 1852 au 1^{er} Juillet 1863. —

« L'Administration a décidé que le timbre oblitérant aujourd'hui en usage pour l'annulation des timbres-poste serait remplacé par un timbre de nouveau modèle dont la surface, armée de pointes coniques, puisse pénétrer le papier et y laisser des traces qui empêchent le lavage et le double emploi des figurines. Le nouveau timbre portera, à son centre, un numéro conventionnel qui aidera au besoin à reconnaître l'origine des lettres. A cet effet, un numéro spécial sera attribué à chaque établissement de poste aux lettres dans l'ordre indiqué par la nomenclature que vous trouverez ointe à la présente circulaire.

« Par exception, les timbres oblitérants à l'usage des bureaux de Paris et des bureaux ambulants porteront des lettres alphabétiques au lieu de chiffres. Celui du bureau de départ de l'Administration Centrale n'aura ni lettres ni chiffres, il se distinguera par sa forme qui sera celle d'une étoile. Au reçu du timbre nouveau, vous renverrez au bureau du matériel, et sous chargement, celui qui restera sans emploi. » (Circulaire du 1^{er} Janvier 1852).

Ainsi, à partir du 1^{er} Janvier 1852, la grille fut remplacée par trois oblitérations nouvelles : l'étoile de points, le losange de points avec lettres et le losange de points avec chiffres.

I. — Etoile de points. — Etant réservé au Bureau Central de Paris, son usage ne demande aucune explication. C'est une oblitération rare sur 20 c., 40 c., 1 fr.

II. — Losange de points avec lettres au centre. — Pour les bureaux de Paris, autres que le Bureau Central ; Les bureaux de Paris avaient, pour les désigner, une lettre allant de A à N figurant sur les cachets à date, ce fut cette lettre qui fut mise au centre du losange de points.

Les bureaux satellites furent désignés, par la lettre du bureau principal suivie de la lettre S.

Lorsqu'il y eût plusieurs bureaux satellites, ils furent désignés par les mêmes lettres suivies du chiffre 1 ou 2, suivant l'ordre de création. Les lettres furent d'abord en capitales romaines, puis en capitales bâton. On eut pour Paris :

Lettres romaines : A, AS, AS 2 ; B, BS ; C, CS ; D, DS, DS 2 ; E, ES 1, ES 2 ; F, FS, FS 2 ; G, GS ; H, HS ; J, JS ; K, KS ; L ; M.

Lettres bâton : A, AS 1, AS 2, AS 3 ; B, BS 1, BS 2 ; C, C 2, CS 1, CS 2, CS 3 ; D, DS 1, DS 2, DS 3 ; E, ES 1, ES 2 ; F, FS 1, FS 2 ; G, H, HS 1, HS 2, HS 3, HS 4 ; J, JS 1 ; K, KS 1, KS 2 ; L ; M ; N.

Les cachets à date accompagnant cette grille portaient la lettre du bureau, avec indication, ou non, des levées.

Les losanges étaient formés de points disposés sur 8 lignes parallèles. Cette oblitération est rare sur le 15 C. vert.

B. — Pour les bureaux ambulants :

On désigne sous le nom de « Bureaux ambulants » les bureaux de poste installés dans un wagon spécial où s'opère le tri des lettres pendant le voyage. Les lettres qui leur furent attribuées furent les premières des noms de la ville de départ et de celle d'arrivée, il n'y eut cependant qu'un sens indiqué, la lettre P (Paris) étant toujours la première.

Il y eut :

PC 1 (Paris-Calais 1) ; PC 2 (Paris-Calais 2), jusqu'en 1854
PH 1 (Paris-Le Havre 1) ; PH 2 (Paris-Le Havre 2), jusqu'en 1854.

PL 1 (Paris-Lyon 1) ; PL 2 (Paris-Lyon 2), de 1852 à 1854.
PQ 1 (Paris-Quievrain 1) ; PQ 2 (Paris-Quievrain 2), jusqu'en 1855.

(à suivre.)

BUREAUX DE GUERNESEY

Bureaux	Forme du timbre à date	Description de l'empreinte	
		Inscriptions circulaires	Bloc dateur
Guernesey Principal :			
	Simple cercle 24 mm. D°	Guernsey/Channel Islands Guernsey Channel Islands Guernsey (St Peter Port)/ Ch. Is.	12 Ap/44 D°
(Photo 9)	Double cercle 16-27 mm. mécanique : Simple cercle + 7 lignes ondulées.	Guernsey	9.- Am/31 De/40 9.-Am/10 Feb/ 1941 (voir renvoi 1)
Bureaux secondaires :			
Bureaux de ville :			
Guernesey 1.	Simple cercle 24 mm.	Les Graves/Guernsey Market Place (ouvert quelque temps, puis fermé pendant l'occupation).	A/12 Ap/44
» 2		(Bureau temporaire) (fermé pendant l'occupation).	
» 3		Quay Branch Office (fermé pendant l'occu- pation).	
» 4		Saint Johns (fermé pendant l'occupation).	
» 5		St Sampson's/Guernsey Ch. Is.	12 Ap/44
» 6	Double cercle 16-27 mm.	Vale Road (fermé pendant l'occupation).	
» 7		Ville au Roi (ouvert quelque temps, puis fermé pendant l'occupation).	
» 8			
Bureaux extra-muros :			
Saint-Saviours	D°	St Saviours/Guernsey Ch. Is.	*12 Ap/44
Saint Peter in the Wood.	D°	St Peter in the Wood/ Guernsey Ch. Is.	D°
Saint Martin's	D°	St Martin's/Guernsey Ch. Is.	D°
Forest	D°	Forest/Guernsey Ch. Is.	D°
Braye Road		(ouvert quelque temps, puis fermé pendant l'occupation).	
Saint Andrews		(Fermé pendant l'occupation).	
Camp du Roi			
Torteval			
L'Islet			
Catel			
Cobo	D°	Cobo/Guernsey Channel Islands	12 Ap/44
The Vale	D°	The Vale/Guernsey Channel Is.	D°
Autres îles :			
Sercq	D°	Sark Guernsey/Channel Islands	A/12 Ap/44
Aurigny		(Fermé pendant l'occupation, île évacuée).	
Herm		(Fermé pendant l'occupation : île évacuée).	
Jethou		(Pas de bureau de poste).	
Brechou			
Lihou		(Inhabitée).	

Pendant la durée de l'occupation allemande tout le courrier posté dans les îles ne pouvait avoir que deux destinations : soit une localité à l'intérieur des îles, soit un pays occupé par l'Allemagne. Les plis de la première catégorie ne présentent aucune particularité : ils étaient affranchis soit avec des timbres décrits au début de cet article, soit avec des timbres anglais, soit même avec les deux et acheminés par les facteurs de l'île.

Ceux à destination du continent devaient obligatoirement être affranchis avec des timbres allemands en vente au bureau de la Feldpost allemande 712 de Jersey. Ils étaient également (mais nous pensons que ce n'était pas une obligation) affranchis d'un timbre jersiais et déposés normalement dans un bureau de poste de l'île qui oblitérait le timbre anglais et transmettait la lettre au bureau allemand qui oblitérait le timbre allemand à l'aide du timbre à date de la Feldpost (Fig. 10). Nous avons eu ainsi entre les mains de nombreuses enveloppes, (Photo 12) de l'examen desquelles nous pouvons déduire que le port de la lettre pour l'étranger était de 25 pfennigs, soit au cours d'alors (1 mk = 2 sh.), 6 d. au lieu de 3 d. au tarif anglais. Il faut croire que les postes du Reich avaient grand besoin d'argent... La lettre recommandée était affranchie à 55 pfennigs, soit 13 d. 2 au lieu de 6 d. tarif anglais.

La traversée maritime par Saint-Hélier-Saint-Malo était assurée par les allemands et la lettre oblitérée à l'arrivée en France à la Feldpost 155 (Fig. 11), puis remise aux P. T. T. français qui en assuraient l'acheminement normal.

Les postes des îles n'ont jamais prêté grande attention à l'origine des timbres locaux affranchissant les correspondances, car pour

(4) En 1941 on ne put trouver de chiffre 1 de taille convenable pour mettre en place à l'intérieur du bloc dateur pour former le dernier chiffre de 1941. On obvia à cet inconvénient en coupant verticalement le 0 de 1940, on obtint ainsi un 1 incurvé, visible sur notre photo.

elles c'était toujours des timbres « anglais », et nous avons pu voir souvent des lettres de Jersey affranchies avec des timbres de Guernesey et vice-versa.



Fig. 10



Fig. 11

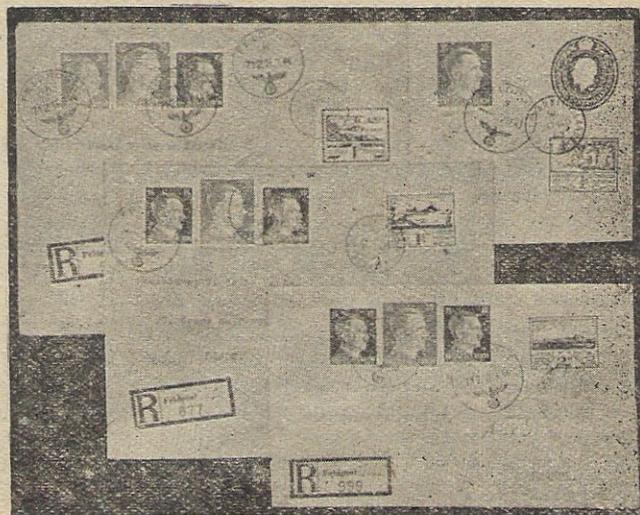


Photo n° 12

Ajoutons d'ailleurs que ce n'est que depuis le 14 Avril dernier que les timbres des émissions locales ne sont plus admis à l'affranchissement des correspondances ; ils ont donc été utilisés après le départ des Allemands pendant encore près d'un an. Pendant cette période, ils ont encore servi indistinctement à l'une ou l'autre île, mélangés aux timbres de Grande-Bretagne revenus. Cette seule constatation suffit à leur décerner leur brevet d'officialité puisqu'elle entraîne *ipso facto* leur reconnaissance par l'Administration des poste du gouvernement de Sa Majesté.

Les timbres locaux des îles anglo-normandes, nés des nécessités de la guerre, ont maintenant derrière eux une existence de plus de quatre années. Ils ont ainsi conquis droit de cité et il n'est pas impossible que bientôt, pour compléter leurs privilèges d'autonomie qu'elles détiennent depuis des siècles, les îles anglo-normandes ne soient autorisées à émettre leurs propres timbres comme elles ont déjà leur propre monnaie.

Signalons pour terminer cette étude que tous les timbres locaux des îles donnent lieu à de très belles cartes maximum. Les cartes représentant les armoiries ont été éditées pour les besoins de la cause, mais celles de la série « vues » sont des cartes 100% du commerce du plus bel effet. Nous ne connaissons cependant pas de C. M. faite avec le 1/2 d.

G. de la Ferté.

Note du Rédacteur. — Il nous est particulièrement agréable de remercier ici M. A.-E. Le Gentil, de Saint Hélier (Jersey) avec qui nous avons été en correspondance pendant l'occupation et qui nous a envoyé ou communiqué toutes les pièces qui ont servi de base à cette étude. Il a bien voulu également revoir les épreuves de cet article et y apporter les corrections nécessaires.

Nous serions reconnaissants à toutes les personnes qui voudront bien nous écrire pour nous communiquer des renseignements complémentaires sur le sujet traité et en particulier de celles qui seraient en mesure de nous céder des pièces philatéliques non décrites.

| LA |

POSTE MILITAIRE ALLEMANDE

PENDANT LA GUERRE

Les timbres-poste émis par les troupes allemandes pendant la campagne 1942-45 sont pour ainsi dire inconnus en France. C'est pourquoi aujourd'hui, nous voulons en donner aux philatélistes français un rapide aperçu aussi complet que possible.

Dans la province de Courlande située à l'extrême nord de la Prusse orientale, quatre timbres furent utilisés du 1^{er} Avril 1945 au 15 Mai de la même année par la poste de campagne. Ces timbres distribués gratuitement aux militaires stationnés dans cette région avaient pouvoir d'affranchissement pour les paquets envoyés par eux à l'intérieur du territoire allemand.

Ces timbres sont tout simplement les timbres à l'effigie d'Hitler avec la surcharge KURLAND et une nouvelle valeur, l'ancienne ayant été annulée par de petits carrés noirs.

On rencontre donc les 6/5 pf. vert-olive, 6/10 pf. brun, 6/20 pf. bleu.

D'autre part, le timbre brun de Franchise Militaire (Yvert n° 2) a également reçu la surcharge KURLAND à laquelle s'ajoute la valeur indiquée seulement par le chiffre 12.

Des timbres à l'effigie d'Hitler, existent également coupés en deux pour les mêmes affranchissements.

D'autre part, afin que les troupes stationnées en Courlande puissent envoyer des paquets à l'intérieur de la Norvège, le service des postes allemandes en Norvège a émis un timbre oblong de 40 mm sur 20 mm avec inscription signifiant : *Timbre pour petits paquets*, POSTES ALLEMANDES OSLO. Ce timbre imprimé en noir par des procédés typographiques est sur papier gris-blanc et percé en lignes.

Un timbre bleu-violet, fut également utilisé en Avril 1945 par les troupes stationnées dans l'île de Hela, près de Dantzig. Ce timbre assurait l'acheminement des lettres vers l'intérieur de l'Allemagne par sous-marins.

Enfin, un timbre *Colis-postaux chemins de fer* fut utilisé en 1944 pour l'acheminement des colis des militaires stationnés dans les territoires de l'Ouest. Ce timbre d'un type nouveau avec légende : FELDEISENBAHN et ayant pour sujet l'Aigle nazi et la croix gammée fut imprimé en vert et dentelé. Puis avec la surcharge 1944, il parut en gris clair, en gris-noir, en vert et en violet. Tous ces timbres sont dentelés 14½ et imprimés en typographie sur papier blanc.

D'autres timbres furent employés en 1945 par les troupes allemandes encerclées par les Alliés dans le bassin de la Ruhr, le seul officiel est parvenu quelque peu en France, c'est le 3 pf. brun, effigie d'Hitler, avec surcharge FELDPOST en lettres gothiques. Ils furent utilisés quelques jours seulement du 13 au 16 Avril.

Après la capitulation des troupes bulgare-roumaines, les troupes allemandes réfugiées dans le Dodécanèse et la Crète, ne pouvant envoyer le courrier que par avion vers l'Allemagne, la surcharge INSELPOST fut apposée sur le timbre de franchise (nos 2 et 2a Yvert). On remarque différentes surcharges, l'une, la plus commune, de bas en haut du timbre, une autre horizontalement, une autre verticalement.

Le timbre franchise avion, dentelé et percé en scie, fut également surchargé, soit comme les timbres précédents, soit en deux mots sur deux lignes, à l'aide d'un timbre de caoutchouc épais.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette émission du Dodécanèse, c'est que l'on trouve surchargé également le 50 cent violet d'Italie, à l'effigie de Victor-Emmanuel. Ce timbre est surchargé SOLDATEN PACKCHEN, plus une croix gammée en double trait et FRONT HEIMAT. Ce timbre n'était utilisé que pour les petits paquets.

Pendant la campagne de Tunisie, les troupes utilisèrent aussi un timbre spécial imprimé sur place et dentelé 13. Ce timbre est assez connu en France, il représente une croix gammée surmontée d'un palmier. C'est en Avril 1943 qu'il fut émis.

Ainsi se termine cette brève incursion dans les émissions de campagne de la Guerre 1942-45. D'autres émissions ont peut-être également été faites, c'est aux lecteurs de ce journal ayant la documentation nécessaire de nous renseigner, afin que nous puissions en parler dans un prochain article.

Jean Farcigny.

Un timbre historique

Le capitaine Azema a bien voulu éclairer notre lanterne en nous donnant quelques précisions sur le fameux *timbre historique* dont nous parlions dans l'*Echo* du 31 Janvier. Voici ce qu'il nous écrit :

«Le 7 Mai 1943, au cours de l'attaque finale sur Zaghouan, en Tunisie, l'unité que je commandais abattit un officier allemand de l'*Afrika Korps*. Sur cet officier, mes tirailleurs trouvèrent une carte timbrée avec une de ces vignettes et adressée en Allemagne. Cette carte fut remise avec les papiers de l'officier aux services français d'état-civil. Le lendemain, sur ma demande, un prisonnier me donna cinq de ces timbres et m'affirma qu'ils avaient pouvoir d'affranchissement. Le palmier et la croix gammée qui ornent ces vignettes, sont l'insigne de l'*Afrika Korps*. Je m'inscrivis donc en faux contre l'affirmation de la *Presse* de Tunis, disant que ce timbre n'a jamais servi.»

A l'appui de ses dires, le capitaine Azema nous communique la vignette en question dont nous donnons ci-dessus la reproduction.

M. de la Ferté, d'autre part, nous fait remarquer que ce timbre a acquis droit de cité dans le catalogue Zumstein et que la *Revue Internationale de Philatélie* vient de publier à son sujet un fort intéressant article de M. Mano Katz. Il en ressort que ce timbre a bel et bien été utilisé. Il servait à affranchir les colis que les soldats allemands expédiaient à leurs familles. A l'époque de son émission toutefois, ça commençait à aller plutôt mal pour ces messieurs de l'Axe, et les hommes du corps expéditionnaire avaient autre chose à penser que d'envoyer chez eux des dattes et de l'huile d'olive. Ceci suffit à expliquer l'usage très réduit qui a été fait de ce timbre. Tous ceux qui n'avaient pas été distribués furent détruits en même temps que les planches au moment du repli *stratégique* des troupes de l'*Afrika Korps*.

Un grand nombre d'autres lecteurs ont eu l'amabilité de nous écrire ce qu'ils savaient au sujet de cette vignette. Nous les en remercions et espérons que les lignes ci-dessus mettront un point final au débat.

Aux collectionneurs d'oblitérations



LES CACHETS FRANÇAIS SUR TIMBRES ALLEMANDS surchargés "ELSASS" de 1940

Lors de l'occupation de l'Alsace par les troupes allemandes en Juin 1940 le service postal local pour l'Alsace et le département de la Moselle a été repris après des interruptions plus ou moins longues. Le premier bureau a été ouvert le 18 Juin 1940 (Wittenheim, Haut-Rhin), quatre ont suivi le lendemain (Kurtzenhausen, Lièpvre (Leberau), Weitbruch et Weyersheim). Les réouvertures étaient particulièrement nombreuses le 1^{er} Juillet 1940 et le 1^{er} Août 1940.

Tous les bureaux ouverts avant le 15 Août ont continué à se servir des figurines et des cachets français. A partir du 15 Août 1940, les timbres allemands à l'effigie d'Hindenburg et surchargés « Elsass » de 3 à 20 pf. furent mis en vente (les valeurs de 25 pf. à 1 mk. le 13 Septembre 1940). Les timbres français furent retirés de la circulation et perdirent leur valeur d'affranchissement. Pourtant, à cause des difficultés de distribuer en temps opportun les nouvelles figurines à tous les bureaux, l'instruction du 10 Août 1940 stipulait de tolérer encore pendant un ou deux jours l'emploi des figurines françaises. Pendant les journées des 15 et 16 Août 1940, des affranchissements mixtes de timbres français et allemands étaient donc possibles et acceptés. A partir du 17 ou 18 Août, les lettres munies de figurines françaises furent considérées comme non affranchies.

En ce qui concerne les cachets, la situation était plus compliquée. Les timbres allemands provisoires en caoutchouc, commandés le 10 Août 1940 à une maison de Karlsruhe, n'étaient pas encore parvenus à la plupart des bureaux à la date limite du 15 Août. Il était donc matériellement impossible de suivre l'instruction de la direction des Postes de Karlsruhe du 7 Août 1940 éditée : « eu égard à l'introduction des timbres surchargés Elsass » — et qui prescrivait que les nouvelles figurines ne devaient plus être oblitérées avec les cachets employés jusqu'ici : « sauf dans le cas où le nom de la localité n'avait subi aucune transformation et si le cachet ne portait aucune expression française ».

Beaucoup de bureaux et d'agences alsaciens continuaient donc à se servir des différents timbres français à leur disposition. Mais comme la distribution des timbres allemands en caoutchouc se faisait assez rapidement, les cachets français n'ont été apposés que pendant une période très restreinte, souvent pendant quelques jours seulement, contrairement à la Lorraine où les cachets français ont été employés pendant des mois. Pour des raisons particulières, énoncées plus bas, ce sont les griffes horizontales des cinq agences du bureau de Sarre-Union sur la Haute Sarre qui battent le record de durée puisqu'elles se rencontrent encore sur des lettres expédiées fin Décembre 1940.

En tout, nous avons pu relever 154 cachets français sur timbres « Elsass » pour 121 localités alsaciennes, dont 96 cachets et 79 localités pour le Bas-Rhin et 58 cachets et 42 localités pour le Haut-Rhin.

Les cachets appartiennent à tous les types dont les bureaux et agences disposaient :

cachets circulaires à date des bureaux (*k*), cachets hexagonaux à date des agences (*m*), petites griffes sans date (*g*), grandes griffes sans date (*h*).

Cachets circulaires sans indication de nom de département.

Nous connaissons quatre bureaux alsaciens qui se sont servis de cachets français ne portant pas de nom de département (Bas-Rhin ou Haut-Rhin), à savoir : Lingolsheim, Logelbach, Marlenheim et Munster. Ces cachets correspondent aux premiers cachets français de 1919 ou représentent des types postérieurs dans lesquels le nom du département a été enlevé. Pour Lingolsheim cette mutilation ne fait aucun doute et les visiteurs de l'exposition « Alsace » au Musée Postal (Juin-Septembre 1948) ont pu vérifier ce fait sur le timbre circulaire métallique de cette commune exposé dans une des vitrines.

Les cachets sans « Bas-Rhin » ni « Haut-Rhin » ainsi que les griffes horizontales des communes alsaciennes dont les noms ne diffèrent pas dans les deux langues, étaient conformes à l'instruction du 7 Août, tandis que les cachets avec les noms français des départements, largement employés, ne répondaient pas aux exigences de l'administration allemande qui s'efforçait de faire disparaître tout souvenir français.

Une exception intéressante.

Nous pouvons citer cinq agences alsaciennes qui ne se sont jamais servies des cachets allemands provisoires en caoutchouc : ce sont Harskirchen, Herbitzheim, Keskastel, Pisdorf et Wolfskirchen dépendant du bureau de Sarre-Union, redevenu à ce moment Saar-Bucckenheim comme en 1915. Le receveur de ce bureau avait invité ses cinq agences à n'oblitérer le courrier qu'avec les griffes françaises ! Les cachets allemands ont tout au plus été apposés sur les étiquettes des lettres recommandées. Le motif de l'instruction donnée par le

receveur de Sarre-Union semble être d'ordre technique : les griffes françaises métalliques pouvaient être employées avec les tampons huilés courants, tandis que les timbres provisoires en caoutchouc appuyés sur les mêmes tampons ne donnaient souvent que des résultats illisibles. (La direction de Karlsruhe avait bien fourni les timbres mais sans les tampons correspondants. Quoi qu'il en soit, les griffes françaises portant les noms des cinq communes en question ont servi à l'oblitération des timbres allemands jusqu'au 31 Décembre 1940, pour être remplacés le 1^{er} Janvier 1941 directement par les cachets à date circulaires métalliques définitifs.

Oblitérations doubles.

Guidé apparemment par le désir de compléter le cachet en caoutchouc sans date par un cachet à date, quelques agences ont oblitéré leurs lettres simultanément avec le cachet provisoire allemand et le cachet français hexagonal. Nous avons rencontré ces doubles oblitérations sur des plis provenant de Dettwiller (29 Août 1940) ; Ebersheim (18 Août 1940) ; Lièpvre (Leberau) (1^{er} Septembre 1940) ; Mëtzer (31 Août 1940) ; Scherwiller (14 Août 1940) et Waldhambach (1^{er} Septembre 1940). Il en existe probablement d'autres exemples qui nous ont échappé.

Pour le motif énoncé plus haut, des lettres portant les cachets rectangulaires de bureaux de la « Poste de Service » ont été « complétées » par les cachets circulaires français à date. On connaît ces combinaisons de cachets de Munster (Haut-Rhin), Obernai, Sainte-Marie-aux-Mines (Markirch), Soutz-sous-Forêts et Vendenheim.

Nous terminerons notre exposé succinct par deux listes départementales dans lesquelles les petites griffes seront désignées par le lettre (*g*), les grandes griffes par (*h*), les cachets circulaires par (*k*), les cachets hexagonaux par (*m*) et les cachets sans département par (*l*). Cette nomenclature montre que beaucoup de bureaux se sont servis simultanément de deux cachets français et que plusieurs en ont même employé trois.

Liste des cachets français ayant servi à oblitérer des timbres « Elsass » en 1940.

Bas-Rhin.

Adamswiller (*m*) ; Alteckendorf (*m*) ; Avolsheim (*m*) ; Balbronn (*m*) ; Barr (*k, h*) ; Benfeld (*k*) ; Berg (*m*) ; Bergbieten (*m*) ; Bindenheim (*h*) ; Bischoffsheim (*m*) ; Blaesheim (*h*) ; Bourg-Bruche (*m*) ; Breuschwickersheim (*m*) ; Bust (*h*) ; Dambach-la-Ville (*k*) ; Dauendorf (*h, m*) ; Dettwiller (*k*) ; Dingsheim (*m*) ; Dorlisheim (*m*) ; Duttlenheim (*m*) ; Duntzenheim (*m*) ; Ebersheim (*m*) ; Eckbolsheim (*m*) ; Eschau (*h*) ; Ettendorf (*m*) ; Froeschwiller (*m*) ; Geispolsheim (*h*) ; Gertwiller (*m*) ; Goersdorf (*m*) ; Grendelbruch (*g, h, m*) ; Gougenheim (*m*) ; Harskirchen (*h*) ; Heiligenberg (*h, m*) ; Heiligenstein (*g, h, m*) ; Herbitzheim (*h*) ; Hilsenheim (*m*) ; Hoardt (*m*) ; Ittenheim (*m*) ; Keskastel (*g, h*) ; Le Hohwald (*h*) ; Lingolsheim (*l*) ; Mariantal (*g, h*) ; Marlenheim (*l*) ; Marmoutier (*k*) ; Merkwiler (*h, m*) ; Mommenheim (*k*) ; Neuwiller (*h, m*) ; Niederhaslach (*m*) ; Obenheim (*g*) ; Oberbronn (*h*) ; Obernai (*k*) ; Oberhaslach (*h*) ; Ohnenheim (*g, h, m*) ; Ottewiller (*m*) ; Pisdorf (*h, m*) ; Reichstett (*h, m*) ; Ringendorf (*m*) ; Rothau (*k*) ; Russ (*m*) ; Saales (*k*) ; Sarre-Union (*k*) ; Saverne (*k*) ; Scherwiller (*m*) ; Schirmeck (*k*) ; Schweighausen (*h*) ; St. Blaise-la-Roche (*m*) ; Strasbourg-Neudorf (*k*) ; Souffelweyersheim (*m*) ; Soutz-sous-Forêts (*k*) ; Urmatt (*h*) ; Vendenheim (*k*) ; Waldersbach (*m*) ; Waldhambach (*m*) ; Wasselonne (*k*) ; Westhoffen (*h, k*) ; Wilwisheim (*h*) ; Wisches (*g, m*) ; Wiersheim (*h*) ; Wolfskirchen (*h*).

Haut-Rhin.

Altkirch (*l, l*) ; Ammerschwyr (*m*) ; Aspach (*h, m*) ; Battenheim (*h*) ; Beblenheim (*m*) ; Bergheim (*k*) ; Bonhomme (*m*) ; Bourbonnival (*h*) ; Breitenbach (*m*) ; Carspach (*g, h, m*) ; Dornach (*m*) ; Durlinsdorf (*k*) ; Ensisheim (*k*) ; Guebwiller (*k*) ; Guewenheim (*m*) ; Hirsingen (*m*) ; Hirtzbach (*m*) ; Hochstatt (*m*) ; Illzach (*g, h, m*) ; Jettingue (*g, h*) ; Jungholtz (*m*) ; Katzenthal (*m*) ; Landser (*h*) ; Lauw (*m*) ; Lièpvre (*k*) ; Logelbach (*l*) ; Lutterbach (*h, k*) ; Metzeral (*m*) ; Munster (*h, k, l*) ; Oberenzen (*h*) ; Orbey (*k*) ; Orschwyr (*k*) ; Richwiller (*g, h*) ; Rixheim (*k*) ; Rombach-le-Franc (*m*) ; Spechbach-le-Bas (*g*) ; Sainte-Marie-aux-Mines (*k*) ; Steinbach (*g, h*) ; Tagsdorf (*g, h, m*) ; Wattwiller (*g, h*) ; Wolschwiller (*h*) ; Zillisheim (*g, h*).

Les deux listes que nous venons de donner sont purement empiriques et sûrement incomplètes. Nous prions tous les lecteurs de bien vouloir nous signaler (Strasbourg, 12, rue Bautain), sur simple carte, les cachets qu'ils possèdent ou qu'ils connaissent ne figurant pas sur nos listes.

H. Gachot.

Bureaux et Cachets ambulants en Alsace en 1940

La reprise du trafic ferroviaire alsacien en 1940-41 s'est échelonnée sur une période de plusieurs mois et dépendait de l'ampleur des dommages de guerre et de la rapidité avec laquelle ceux-ci furent réparés.

La mise en service de toute nouvelle ligne de chemin de fer a donné lieu à la création d'un bureau de poste ambulant et à l'emploi de nouveaux cachets oblitérants provisoires.

LES CACHETS PROVISOIRES

Les timbres provisoires en caoutchouc et sans date ont la forme ovale et rappellent le type employé jusqu'en 1918. Le cadre elliptique est à double trait : trait extérieur épais (0,8-1mm) et trait intérieur mince, séparé du premier de moins d'un millimètre. Le diamètre en longueur varie entre 40 et 52mm, celui en hauteur entre 24 et 33mm. Ces écarts déterminent des formes assez variées (fig. 1, 2 et 3).

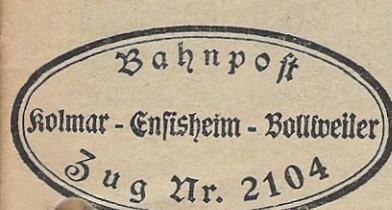


Fig. 1

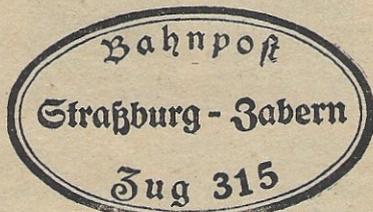


Fig. 2

L'inscription est en caractères gothiques majuscules et minuscules.



Fig. 3



Fig. 4

LES CACHETS DÉFINITIFS

Les timbres métalliques définitifs (fig. 4) également de forme ovale, mais à cadre simple et à date, portent des inscriptions en caractères romains majuscules : les noms du parcours au-dessous du bord supérieur en ligne courbée, tandis que le mot BAHNPOST est rectiligne. Sur une troisième ligne : ZUG, le numéro du train et la date.

CACHETS A PLUSIEURS NUMÉROS DE TRAIN

Parmi les quatre-vingt-treize cachets ambulants provisoires confectionnés pour l'Alsace, nous en comptons neuf qui portent les numéros de deux trains et six qui en marquent même trois. Il s'agit en l'occurrence de bureaux ambulants à long parcours attachés successivement à plusieurs trains différents.

Le premier bureau ambulant circulait à partir du 17 Août 1940 suivant l'axe économique nord-sud de l'Alsace entre Winden (Palatinat) et Mulhouse (Haut-Rhin). Les deux cachets correspondants d'une longueur de 52mm et d'une hauteur de 27mm étaient libellés :

WINDEN-STRASSBURG-MULHAUSEN et
MULHAUSEN-STRASSBURG-WINDEN

et portaient, le premier, les numéros des deux trains 2106 et 212, le dernier ceux des trains 207 et 2117, se rapportant aux trains 212 et 207 circulant entre Strasbourg et Mulhouse et retour et aux trains 2117 et 2106 entre Strasbourg et Winden et retour.

A partir de fin Août, le parcours d'un deuxième bureau ambulant fut prolongé jusqu'à Landau. Son timbre porte les numéros des trains 201 (Mulhouse-Strasbourg), 2107 (Strasbourg-Winden) et 545 (Winden-Landau). Le cachet pour le parcours inverse correspond aux trains 578, 2116 et 228. Ces bureaux furent supprimés le 16 Décembre 1940.

QUELQUES PARTICULARITÉS

1° — La ligne Strasbourg-Avicourt (Elfringen) fonctionnait au début également par tronçons et les cachets correspondent à trois trains, 315, 1581 et 1013 (Strasbourg-Saverne-Sarrebourg-Avicourt) et 324, 1588 et 1016 pour le trajet inverse. La ligne ininterrompue n'a été mise en service que le 1^{er} Février 1941 après la réparation des viaducs et des tunnels entre Saverne et Sarrebourg.

2° — Les cachets en caoutchouc portent les noms des stations terminus même si le trafic ferroviaire ne se faisait au début que sur une partie du parcours. Ainsi, un cachet ambulant du 1^{er} Septembre 1940 était libellé : STRASBOURG-SAAL malgré que le train s'arrêtait à Rothau d'abord, à Saint-Blaise ensuite, plus tard à Saulxures, pour atteindre le terminus Saales seulement à partir du 1^{er} Décembre 1940.

3° — De même, le cachet Strasbourg-Sarreguemines a été employé par un bureau ambulant qui, du 1^{er} Septembre 1940 au 6 Octobre 1940, ne circulait que jusqu'à Diemerdingen, pour atteindre ensuite Kalhouse et, à partir de mi-Mars 1941, la gare de Sarreguemines.

4° — Le train postal Strasbourg-Molsheim-Sélestat ne pouvait dépasser Scherwiller avant le 19 Février 1941. Jusqu'à cette date la communication des dépêches entre Scherwiller et Sélestat était assurée par des camions.

5° — Le cachet du bureau ambulant circulant entre Mulhouse et Montreux-Vieux indiquait comme terminus Belfort, sans que le wagon postal ait jamais dépassé Montreux-Vieux.

6° — Certains timbres en caoutchouc confectionnés ne furent jamais utilisés, ou bien parce que les dépêches furent acheminées par auto (Altkirch-Ferrette) ou parce que les numéros des trains avaient changé avant la réception des cachets (Strasbourg-Molsheim-Sélestat avec les nos des trains 2, 3, 4 et 5) (fig. 5).



Fig. 5



Fig. 6

7° — L'usure rapide des timbres en caoutchouc a quelquefois nécessité leur remplacement. Ceux de la deuxième émission diffèrent de la première par leur forme et par leurs caractères. Ainsi, les premiers cachets ambulants « Mulhausen-(Els)-St Ludwig (Mulhouse-Saint-Louis) avaient une longueur de 50mm et une hauteur de 29mm tandis que les remplaçants ne mesuraient que 45 et 26mm (fig. 6).

Ces quelques exemples soulignent que le chapitre des cachets ambulants alsaciens provisoires est aussi intéressant que compliqué. Pour terminer, nous ajoutons quelques extraits de la liste complète de ces cachets. Le « nombre de lignes » concerne le texte indiquant le trajet, l : longueur, h : hauteur des cachets.

QUELQUES AMBULANTS PROVISOIRES ALSACIENS

No	Mise en circulation	Inscriptions du cachet	Nos des trains	l mm	h mm	Nombre de lignes
1	17.8.40	Mulhausen-Strassburg-Winden . . .	207/2117	52	29	1
3	30.8.40	Mulhausen - Strassburg - Winden - Landau	201/2107/545	52	27	2
6	1.9.40	Mulhausen-Thann	921	49,5	30,5	1
36	1.9.40	Zabern-Strassburg (Els)	318	49	33	1
41	6.10.40	Strassburg (Els)-Neustadt (Weinstr.).	2107/537	44	31	2
65	4.11.40	Strassburg-Markolsheim	102	50	21	1
76	19.12.40	Strassburg-Oberehnheim	32	50	30	1

H. Gachot.

LA POSTE ALLEMANDE EN FRANCE OCCUPÉE

PENDANT LA GUERRE DE 1914-18

Au cours de la guerre 1914-18, les Allemands durent assurer l'acheminement d'un minimum de correspondances dans les territoires qu'ils administrèrent pendant quatre ans.

En ce qui concerne les parties de la France occupées par l'ennemi, il y a lieu, à cet égard, de distinguer deux zones distinctes : l'une, limitée aux villes de Maubeuge, Givet et Fumay et aux communes environnantes, qui fut rattachée au gouvernement général de Belgique avec l'arrière-pensée de l'annexer plus tard à l'Empire allemand, l'autre comportant tout le reste des régions envahies, qui fut desservie par les postes militaires d'étapes.

C'est dans cet ordre que nous allons étudier la poste allemande en zone occupée.

I

ZONE RATTACHÉE AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

D'après le savant ouvrage de M. Stéphane Strowski, *Les Estampilles postales de la Grande Guerre*, cette zone comportait les communes suivantes :

Territoire de Fumay : Fumay, Hargnies, Haybes.

Territoire de Givet : Aubrives, Givet, Vireux.

Territoire de Maubeuge : Bavay, Calleret, Coussolre, Feignies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Hautmont, Jeumont, La Longueville, Louvroil, Marpent, Maubeuge, Rousies, Sars-Poterie, Solre-le-Château, Villers-Saint-Nicolas.

Tous les bureaux de poste de ces trois territoires furent rattachés à l'administration des postes de Bruxelles.

Ils furent dotés de cachets à date du modèle de ceux utilisés en Belgique et en Allemagne.

Ces cachets, dont le diamètre extérieur était de 27^{mm}, comportaient un double cercle avec une bande transversale contenant le millésime et l'indicatif de la levée. On lisait dans la partie supérieure le nom du bureau, et dans la partie inférieure la mention : FRANKREICH, entre deux parenthèses :



Le *Catalogue des Estampilles* signale que des cachets de ce genre avaient été employés dans les bureaux ci-après :

Aubrives, Fumay, Haybes, Jeumont, Sars-Poterie, Vireux-Molhain.

La ville de Maubeuge fut munie d'une estampille similaire, mais mesurant seulement 26^{mm} et avec deux étoiles encadrant les deux parenthèses du mot FRANKREICH.

Le bureau de Givet utilise, lui, successivement, trois cachets différents :



1° — Un cachet de 24^{mm} du modèle ci-dessus, mais avec, dans le bas, dans un encadrement, la mention BELGIEN qui fut inscrite à tort lors de la confection du cachet. Dès qu'on s'aperçut de l'erreur commise, de nouveaux cachets furent confectionnés, mais celui-ci resta néanmoins en usage jusqu'en Juin 1915.

2° — Un cachet identique, mais avec trois étoiles dans le bas.

3° — Un cachet identique, mais avec, dans le bas, la lettre *a* entre deux étoiles.

La plupart des bureaux furent également dotés de griffes rectilignes portant le nom de la commune, et qui étaient, surtout, apposées sur les étiquettes de recommandation. La griffe utilisée par le bureau de Haybes était, par exception, de forme cintrée et paraissait provenir d'un cachet rond détérioré.

Les bureaux de Calleret et d'Hautmont continuèrent à se servir de cachets français.

II

ENSEMBLE DES RÉGIONS ENVAHIES

(sauf les territoires de Fumay, Givet et Maubeuge)

Dans le surplus des parties de territoire français occupées par les Allemands, le trafic postal fut exclusivement assuré par la poste militaire, ou *Feldpost*.

Le courrier était reçu et distribué par les *kommandanturen* d'étapes. Toute personne autorisée à expédier une lettre devait se rendre à la *kommandantur* la plus proche où elle devait verser le montant du port à un employé qui procédait lui-même à l'affranchissement du pli.

Les correspondances étaient transmises au Bureau de censure postale (Postprüfungsstelle) des armées dans le ressort desquelles était domicilié l'expéditeur, puis au bureau similaire de destination, qui le faisait suivre à son tour à la *kommandantur* dont relevait le destinataire (ceci dans le cas où il s'agissait de lettres circulant à l'intérieur des régions occupées).

Les plis étaient, au début, affranchis à l'aide de timbres allemands ou bavaois selon la nature des armées intéressées. Puis, à dater du 1^{er} Avril 1918, furent mis en service, en plus des vignettes ci-dessus, des timbres allemands surchargés en francs et en centimes, qui servirent à la fois en France et en Belgique et qui sont connus sous le nom de *timbres d'étapes*.

On rencontre donc des lettres comportant les combinaisons les plus diverses (Allemagne plus Bavière, Allemagne plus étapes, Bavière plus étapes, Allemagne plus Bavière plus étapes).

Les plis étaient oblitérés au moyen de cachets dont disposaient les *kommandanturen* d'étapes ; ils recevaient successivement :

1° — au recto, le cachet de la *Feldpost* de départ (par exemple, K. D. FELD-POSTSTATION n° 36).



b) Les estampilles des bureaux de censure (par exemple : Geprüft-
p. U. St.) et la griffe du censeur.

2° — *Au verso* :

le cachet de la *feldpost* d'arrivée.

Le tarif en vigueur était celui de l'Union postale universelle, soit : 25 centimes jusqu'à vingt grammes et 15 centimes par 20 grammes supplémentaires.

Les mandats étaient autorisés jusqu'à huit cents marks.

Si l'on se réfère aux indications données par M. Kurt Zirkenbach dans une étude parue avant la guerre dans les *Annales de la Philatélie*, les régions occupées furent, de 1914 au 1^{er} Avril 1917, réparties entre six armées, soit : du nord-ouest au sud-est :

VI^e armée : région Lille, Douai ;

I^{re} armée : région Cambrai, Valenciennes ;

II^e armée : région La Fère, St-Quentin ;

VII^e armée : région Laon, Vervins, Sissonne, Hirson ;

III^e armée : région Rethel, Rocroi, Charleville, Sedan ;

V^e armée : région Montmédy, Longuyon.

A partir du 1^{er} Avril 1917, la répartition fut la suivante :

VI^e armée : région Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes;

II^e armée : région La Fère, St-Quentin.

VII^e armée : région Laon, Vervins, Sissonne, Hirson ;

I^{re} armée : région Rethel, Rocroi, Charleville ;

III^e armée : région de Sedan ;

V^e armée : région Montmédy, Longuyon.

Les bureaux de la *feldpost* n'étaient ouverts, en principe, qu'aux correspondances de service des autorités locales à l'intérieur de la zone occupée. Mais les industriels, les commerçants et les banques pouvaient, également, entretenir des relations d'affaires, aussi bien à l'intérieur de ladite zone qu'avec les empires centraux, la Belgique et les pays neutres. D'autre part, les travailleurs alliés envoyés en Allemagne avaient la faculté d'échanger des lettres avec leurs familles.

Les lettres non admises étaient renvoyées à leurs expéditeurs avec une estampille de retour.

* * *

Pour terminer, nous dirons quelques mots des relations postales entre les départements envahis et le reste de la France.

Ces relations s'établirent, au début, par des moyens de fortune. C'est ainsi que fut créé à Lille un *bureau de correspondance privée*, qui, avec l'agrément tacite des autorités allemandes, se chargea de transmettre des lettres privées aussi bien dans la zone occupée qu'à l'adresse des pays neutres et de la France.

Mais ce bureau fut supprimé dès le mois de Décembre 1914, ce qui n'empêcha pas les relations entre les deux zones de se poursuivre par les procédés les plus ingénieux et les plus inattendus.

Puis, vers le milieu de l'année 1915, fut mis sur pied, par l'intermédiaire de la Suisse, un système de correspondance familiale assez semblable à celui instauré au cours de la dernière guerre, mais qui en différait sur ce point que les feuilles remplies par les expéditeurs étaient recopiées par l'Office centralisateur sur des imprimés qui étaient, à leur tour, adressés aux destinataires, de telle sorte que ceux-ci n'étaient jamais mis en possession des pièces originales.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les principes selon lesquels fonctionna le service postal, pendant la guerre de 1914-18, dans les départements français envahis.

Les plis ainsi transportés sont devenus bien rares de nos jours, car leur intérêt a été supplanté par ceux émanant du dernier conflit mondial. Avec le recul du temps, ils voient accroître pourtant leur intérêt car ils présentent un caractère à la fois marcophile et historique de premier ordre.

Aussi conseillons-nous aux amateurs d'estampilles de guerre de leur réserver quelques pages dans leurs collections qui, sans eux, ne sauraient, à notre avis, être complètes.

Georges Chapier,

Vice-Président de l'Union Marcophile,
117, rue Pierre Corneille, Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

Les cachets postaux de l'occupation allemande de 1940-1944 en Moselle

par Charles MICHEL

Editions Metz-Philatélie, 2 bis rue Antoine, à Metz

Prix : 600 francs (plus port)

Toutes les oblitérations de cette période sont cataloguées et inventoriées pour les 283 bureaux postaux du département.

On sait que dans nos départements des Marches les noms des localités ont été germanisés, soit par un usage ancien pour les grandes villes, soit par un décret allemand du 2 Septembre 1915 pour toutes les autres localités.

Nous trouvons alors pour la période considérée les noms germaniques sur les oblitérations nouvelles.

L'auteur a donc donné en premier lieu une nomenclature des noms des bureaux de postes en mettant en regard du nom français, la ou les dénominations allemandes correspondantes. Cette nomenclature pour faciliter l'identification des oblitérations en allemand a été doublée par celle inverse de l'allemand en français.

Pour présenter son sujet, l'auteur donne une note historique sur les cachets postaux de la période considérée.

- 1°) Généralités sur les bureaux postaux de Moselle en Juin-Juillet 1940.
- 2°) Affranchissements mixtes français-allemands. — Cachets allemands de 1918. — Poste ambulante.
- 3°) Cachets français grattés. — Cachets allemands provisoires.
- 4°) Création de la Westmark. — Cachets spéciaux ou commémoratifs.
- 5°) Affranchissements mixtes allemands. — Cachets définitifs « Westmark ».
- 6°) Les cachets français et cachets provisoires au Musée Postal de Berlin.
- 7°) Cachets militaires et fausses oblitérations.
- 8°) La libération. — Oblitérations allemandes sur timbres français.

Ces paragraphes donnent les relations entre les faits historiques et leurs témoins : les oblitérations postales ; tel événement est la cause de telle oblitération. La philatélie, comme le dit l'auteur, est souvent un « témoignage de l'histoire ».

Après la nomenclature des bureaux, et la note historique, on trouve les règles observées dans l'ouvrage pour la classification et l'identification des oblitérations postales ; dans ces règles figure l'échelle de rareté adoptée pour les oblitérations qui reçoivent huit appréciations échelonnées depuis l'oblitération commune jusqu'à la pièce très rare.

Par un souci de précision M. Ch. Michel a donné encore deux cartes du département, l'une avec les bureaux de poste, l'autre avec les lignes de chemin de fer et leurs numéros indicatifs se rapportant à la classification des cachets « Ambulants » étudiés dans l'ouvrage.

La quatrième partie du travail et la plus importante, est le catalogue illustré des oblitérations mosellanes de la deuxième occupation. Il comprend la classification alphabétique des bureaux postaux et pour chaque bureau, l'étude dans l'ordre chronologique, des oblitérations et cachets oblitérants qui y ont été en usage.

Les types d'oblitérations les plus communs sont donnés par un atlas comprenant quatre-vingts reproductions. Les types uniques ou spéciaux sont reproduits dans le corps même de la rubrique d'identification du catalogue. Plus de trois cent quatre-vingt-dix clichés donnent ainsi au travail une netteté et une précision remarquables.

Les collectionneurs d'oblitérations postales d'Alsace-Lorraine ont pris intérêt aux papillons de recommandation des plis recommandés. Ces papillons comme les oblitérations ont varié dans leurs formes, leurs couleurs, leurs dénominations et leurs estampillages. En outre, ils permettent une identification des autres marques postales. Quatorze reproductions sont présentées dans l'atlas.

Le nombre des cachets et oblitérations étudiés dépasse douze cents, encore ne faut-il pas comprendre dans ce chiffre les oblitérations de couleurs différentes non plus que celles sur timbres de séries différentes pour les deux séries courantes « Hindenburg-Lothringen » et « Hitler ». Ainsi le cachet du bureau de poste de Guenage, en allemand NIEDERGANINGEN (n° 395 du catalogue) est connu sur le timbre « Lothringen » en Décembre 1941. Sur un timbre de cette série l'oblitération est rare. Sur timbre « Hitler » ayant eu cours du 1^{er} Janvier 1942 à la fin de l'occupation, au contraire, elle est commune.

Pour chaque cachet, outre le numéro de classification dans l'ouvrage, le catalogue donne :

- 1°) la légende textuelle de l'oblitération ;
- 2°) la lettre de brigade pour chaque griffe d'un même cachet quand plusieurs griffes étaient employées par divers agents dans un même bureau. Ainsi la grande poste de Metz employait la griffe METZ avec des indices allant de A jusqu'à W suivant les différents guichets de l'agence.
- L'usage d'un cachet oblitérant, en Allemagne, engage personnellement l'agent préposé à sa manipulation. La griffe est personnelle aussi. Dans les bureaux postaux importants, la lettre de brigade permet de déterminer l'employé qui a oblitéré le courrier.
- 3°) le repère du type de cachet dans l'atlas quand le cachet est semblable à ceux reproduits dans cette partie de l'ouvrage. A défaut de fac-similé dans l'atlas, le cachet est reproduit dans le texte.
- 4°) les couleurs ;
- 5°) la période d'utilisation de la griffe oblitérante ;
- 6°) l'échelle de rareté de l'oblitération ;
- 7°) la légende du papillon de recommandation des plis recommandés.

La « poste ambulante » est l'objet d'un chapitre spécial, étudiée sur les mêmes principes que les autres oblitérations. On relève soixante-neuf oblitérations ambulantes classées chronologiquement pour les trente lignes de chemin de fer du département. Ces oblitérations sont toutes reproduites dans le corps même du chapitre où elles sont étudiées.

Signalons pour terminer l'analyse du travail de M. Ch. Michel. Ce dernier donne encore la nomenclature des cachets français ou allemands qui ont été récupérés par le Musée Postal allemand et exposés avec les cachets des autres pays occupés intégrés dans le « Grand Reich » de triste mémoire, en Juillet 1942.

Les cachets spéciaux ou commémoratifs à grand module sont l'objet d'un paragraphe particulier qui donne la légende de ces dix-huit oblitérations. Tous les cachets spéciaux sont reproduits dans le catalogue.

L'ouvrage sera indispensable à tous les collectionneurs spécialisés qui s'intéressent à la marcophilie des départements d'Alsace-Lorraine. Il constitue un véritable « monument » pour l'illustration de l'histoire locale de la Moselle.

Nous ajouterons que l'Académie de Philatélie a couronné cette belle étude. Elle a voulu ainsi récompenser un auteur qui est vraiment un chercheur, qui n'a épargné ni son temps ni sa peine. Le connaissant personnellement, nous ajouterons qu'il y a laissé beaucoup de sa santé.

Ce livre est une leçon pour tous ceux qui en fait d'études emploient les ciseaux, transcrivent servilement sans aucun contrôle, sans documents sérieux, sans aucune critique et comme les qualifiait si bien notre regretté ami Louis François, sont de simples « pisseurs d'encre ».

A. Brun,

de l'Académie de Philatélie, R. D. P.

LE MARCHÉ DU TIMBRE

(Suite de la page 653)

	Cote	Prix atteint
1 c. vert-olive (n° 11), neuf, grandes marges	1.750.—	4.800.—
20 c. bleu (n° 14), neuf, b. de f., superbe	2.500.—	7.000.—
25 c. bleu (n° 15), obl. sur lettre, superbe	3.750.—	5.400.—
80 c. carmin (n° 17), obl., b. de f.	450.—	5.000.—
1 c. vert-olive (n° 19), neuf, bloc de 4, c. de f., avec marque de contr.	1.500.—	19.000.—
1 c. vert-olive foncé (n° 19), neuf, surch. SPECIMEN, b. de f. avec croix de repère	—	4.300.—
5 c. vert (n° 20), neuf, b. de f. avec marque de contrôle	—	2.750.—
20 c. bleu vif (n° 22), neuf, surch. SPECIMEN, b. de f. avec croix de repère	—	4.900.—
40 c. orange (n° 38), neuf	6.000.—	7.800.—
1 c. vert-olive (n° 39), neuf, coin de feuille	1.250.—	4.200.—
2 c. brun-rouge (n° 40), neuf, paire b. de f. avec marque de contrôle, superbe	—	11.000.—
4 c. gris (n° 41), obl.	4.000.—	5.400.—
5 c. vert (n° 42), neuf, report I	6.000.—	8.150.—
20 c. bleu (n° 46), neuf, type III	12.500.—	16.800.—
30 c. brun (n° 47), neuf, en paire	7.500.—	11.800.—
30 c. brun (n° 56), neuf	5.000.—	6.600.—
80 c. rose-carm. (n° 57), neuf	10.000.—	9.000.—
30 c. brun (n° 69), neuf	5.000.—	5.400.—

F. Chabrier.

P.-S. — Que ceux de mes correspondants à qui je n'ai pu encore répondre, soit par le canal de l'*Echo*, soit directement, ne s'impatientent pas. Une mise à jour de grand style est imminente ! En attendant, qu'ils ne m'en veuillent pas trop, sinon j'en serais fort gêné (étymologiquement parlant, bien entendu !).

LA POSTE MILITAIRE A NARWICK

L'émission récente d'un timbre-poste spécial, destiné à commémorer le 12^e anniversaire de la bataille de Narwick, nous fournit l'occasion de rappeler comment s'y prit la poste militaire du secteur 205 pour faire ses affranchissements.

On sait que la franchise postale accordée aux militaires et marins en campagne n'est valable que pour les lettres familiales n'excédant pas 20 grammes et pour les mandats poste ne dépassant pas une certaine somme (100 fr. en 1940). Au delà de ces limites les objets doivent être affranchis aux tarifs ordinaires. C'est la raison pour laquelle les bureaux de la poste aux armées sont pourvus de timbres-poste.



Or, le service du secteur 205 (Narwick) avait quitté la France sans emporter d'approvisionnement en timbres-poste. Pour remédier au manque de timbres, le service géographique de l'armée avait offert d'imprimer des figurines qui auraient remplacé les timbres. Le service

de la poste militaire déclina l'offre, mais demanda au service géographique fonctionnant à Harstad, localité située dans une île voisine de Narwick, d'imprimer des étiquettes (cliché 1).

Ces étiquettes, apposées sur les objets à affranchir, des paquets pour la plupart, étaient destinées à faire connaître au bureau de destination que, faute de timbres au départ, les objets devaient être livrés contre la simple taxe d'affranchissement. Cette taxe à percevoir était indiquée à la main dans le rectangle inférieur droit de l'étiquette.

Un certain nombre d'envois furent ainsi faits. Combien a-t-on conservé d'enveloppes ? Peu assurément. Nous possédons celle d'un paquet, dont l'étiquette porte le cachet du secteur 205, en date du 2-6-40, parvenue à Lyon le 18-7-40, après avoir emprunté la voie Grande-Bretagne, Maroc, France. La taxe simple à percevoir, 2 fr. 20, mentionnée dans le cadre *ad hoc*, est représentée à l'arrivée par deux chiffres-taxe de 1 franc et deux chiffres-taxe de 10 c. oblitérés du 18-7-40.

En ce qui concerne les mandats-cartes, la taxe de factage, habituellement représentée par des timbres-poste, était perçue en numéraire et le fait était signalé par une étiquette (cliché 2).

S'il est encore possible de retrouver la première étiquette, usée si j'ose dire, il serait impossible de retrouver la seconde dans le même état, les mandats sur lesquels elle fut collée et avec apposition du timbre à date, ayant tous été versés au pilon avec les archives périmées.

Charvet,

Membre correspondant de l'Académie de Philatélie.